

Modalités de collecte des déchets amiantés à la déchèterie d'Arnas

A respecter impérativement

Déchets concernés :

Il existe deux types d'amiante : l'amianté lié et l'amiante libre. **Seul l'amiante lié est collecté.**

- Seules les plaques de fibrociment ondulés, tubes ou tuyaux, pots horticoles sont acceptés (limité à 10 plaques/apport/usager, ou équivalent) ;
- Aucun autre déchet ne sera accepté.

L'amiante libre ne peut être collecté, il doit être pris en charge par un professionnel.

Exemples d'amiante libre interdit : flocage ou feutre utilisé pour la protection incendie, plafonds d'isolation phonique, calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique...

Comment faire appel à ce service :

- Être un usager particulier, aucun apport de professionnels n'est autorisé ;
- Être enregistré au système de contrôle d'accès par plaque d'immatriculation de la déchèterie ou justifier d'un domicile sur le territoire de la Communauté d'agglomération (à transmettre par mail : dechets@agglo-villefranche.fr) ;
- Prendre rendez-vous en ligne, par mail ou par téléphone : 0800 512 201 (lundi : 8h30-12h30 / mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h / vendredi : 13h30/17h) ;
- Lors de la prise de rendez-vous : préciser la quantité et la nature des déchets.

Consignes de manipulation :

- Lors de la manipulation, il est fortement conseillé de porter des équipements de protection individuels, ces équipements ne sont pas fournis par la Communauté d'agglomération :
 - Gants,
 - Combinaison jetable,
 - Lunette de protection,
 - Masque FFP3
- Manipuler les matériaux avec précaution ;
- Ne brossez pas ou ne frottez pas les éléments à base d'amiante ;

- Ne pas casser, ni couper, ni percer les plaques pour éviter l'envol des fibres.

Consignes avant d'arriver en déchèterie :

- **Les plaques/tuyaux devront être protégés entièrement et de façon étanche par du film plastique transparent pour palettes** (disponible en magasins de bricolage : le film ne sera pas fourni par la Communauté d'agglomération)
- **Les déchets devront être étiquetés/identifiés** : inscrire sur papier libre votre nom et votre adresse et scotcher ce document sur chaque lot de déchets filmés ;
- Les déchets devront être manipulables par l'utilisateur sans aide du prestataire : vous devrez constituer des lots manipulables en autonomie (palettes interdites).

Consignes en déchèterie :

- Être préalablement inscrit et respecter l'heure de rendez-vous ;
- Suivre le fléchage mis en place sur site
- Aucun autre déchet ne sera accepté ce jour-là pour éviter tout contact avec tout autre déchet.

Tout apport de déchets d'amiante sans rendez-vous, non transportables à la main ou sans conditionnement conforme sera refusé.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône n'est pas responsable de l'impact de la manipulation de l'amiante par les usagers.